

# NEWS

mensuel  
Février 1991  
No. 160



# Solidarnosc

ISSN 0771-9388

Editeur responsable : Joanna Piłarska

15, Drève des Aubépines, 1332 Genval, Belgium  
tél. 02/652.12.20 fax 02/652.02.88 ttx 24464 sol bk b

## LA POLITIQUE DES SALAIRES - POMME DE DISCORDE ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LE SYNDICAT

La période d'accalmie intervenue entre la société et le nouveau gouvernement s'est terminée et des problèmes et conflits d'intérêts surviennent de nouveau avec une urgence accrue. Le pays est confronté à une transition pénible passant d'une économie centralisée à un modèle libéral dont le contenu, toutefois, reste à déterminer. Il est temps de rechercher des références dans une voie qui n'a jamais été parcourue auparavant et qui s'avère être plus exigeante et plus dure que prévu.

La remarquable patience et persévérance manifestées par la population s'amenuisent sous la pression des difficultés économiques entraînant une chute du niveau de vie. Les leaders syndicaux réalisent le caractère précaire de la situation et suggèrent des mesures préliminaires de nature à prévenir plutôt qu'à faire face à l'inévitable soulèvement social. Les solutions, toutefois, ne seront jamais faciles et des compromis apparaissent nécessaires. Au cœur du problème réside la préoccupation fondamentale du gouvernement de contrôler l'inflation, qui entraîne naturellement un recours à des sévères mesures restrictives des salaires. La plus controversée prend la forme de ce qu'on a appelé la taxe sur l'augmentation excessive des salaires imposée aux entreprises qui doivent garantir des niveaux de salaires au dessus des limites imposées officiellement. NSZZ Solidarnosc supporte sans équivoque les réformes économiques et est parfaitement conscient de la nature impérative de la politique anti-inflatoire mais, d'un autre côté, ne peut pas être insensible aux revendications légitimes des travailleurs pour la protection de leur niveau de vie. C'est ici que réside le dilemme auquel personne ne trouve une solution parfaite. Une action doit être entreprise toutefois, et rapidement, quand il est encore temps et le consensus social offre encore un support pour achever un compromis viable. En considérant tout ceci, NSZZ Solidarnosc et le gouvernement ont déjà entrepris des négociations. Il n'y a pas un jour à perdre.

### Impôt impopulaire, bien que nécessaire.

L'impôt sur l'augmentation excessive des salaires trouve son origine dans le système économique communiste antérieur, bien que ses formes et dénominations puissent avoir changé. Pour des raisons idéologiques et sociales, les leaders communistes ne pouvaient résister aux demandes d'augmentation des salaires, ce qui a entraîné des pressions inflatoires dans la mesure où la masse monétaire dépassait le volume des produits sur le marché. Bien que l'existence de l'inflation sous le socialisme ait été officiellement niée, le système avait manifestement besoin de trouver les moyens de limiter l'accroissement de la masse monétaire. Cela était le but principal de toutes les "réformes économiques" communistes. Dans la période actuelle de transition vers l'économie de marché, dans des conditions d'instabilité économique et financière, l'impôt sur l'augmentation excessive des salaires est devenu primordial dans la stratégie anti-inflatoire du gouvernement. Ceci pour une raison fondamentale : il restreint la sortie de l'argent des entreprises, ce qui aide à établir un équilibre entre la croissance des salaires et la productivité. Initialement, cette formule d'impôt était rattachée

au fond de roulement; les augmentations de salaire n'étaient possibles que si elles étaient contre-balancées par des licenciements. Ensuite la formule a changé et fut reliée au salaire moyen - plus il y a des salariés "moyens" dans l'entreprise, moins l'augmentation de salaire est soumise à l'impôt. Le ministre des finances a proposé certaines modifications dans le but d'adoucir l'impact de cette taxe. Les entreprises privées et privatisées bénéficieraient de l'exonération complète - la logique étant qu'une société privée va établir le niveau des salaires en fonction de la productivité. Les entreprises qui envisagent des changements des propriétaires (comme première étape vers la privatisation) verront cet impôt réduit de moitié. Finalement, les entreprises sous statut d'utilité publique recevront aussi un traitement favorable.

Le nouveau gouvernement estime que cet impôt est une mesure nécessaire. Le Ministre du travail, Michel Boni, considère que la suppression de cet impôt conduirait à une catastrophe sur le plan de l'inflation et à la chute du gouvernement, responsable d'une telle décision. Ainsi, l'impôt subsiste, mais ne va-t-il pas, en dernier lieu, provoquer un mécontentement croissant?

4° P 12007

**Protestations et avertissements des travailleurs.** NSZZ Solidarnosc est confronté avec le dilemme de soutenir des politiques anti-inflatoires impératives tout en sauvegardant le niveau de vie des travailleurs qui ne cesse de se détériorer. Les dirigeants syndicaux estiment que, dans les plus grandes entreprises, arrive le temps où l'insatisfaction des travailleurs atteint des niveaux dangereux. Il apparaît que l'impôt sur l'augmentation excessive des salaires ne satisfait personne et déplaît à tout le monde. Les Comités syndicaux locaux innondent les directions de Solidarnosc de protestations et des demandes de négociations urgentes avec le gouvernement. "L'autonomie de l'entreprise dans la gestion de sa politique de salaires est restreinte de la manière la plus incompréhensible et frustrante possible" écrivaient les militants syndicaux de l'immense usine de Cegielski à Poznan, "tout le mécanisme possible d'augmentation des salaires ainsi que la politique des salaires elle-même ont été bloqués par cette mesure. Dans les conditions actuelles, toute stratégie en matière d'emploi est impossible à réaliser. La lutte contre le chômage ne peut être menée par le biais de cette politique mais plutôt par des stratégies appropriées de formation professionnelle et de placement. L'augmentation de l'emploi avec des salaires très bas est tout simplement irréalisable. Nous avertissons qu'une application prolongée de cet impôt va amener une chute des salaires réels et va entraîner un appauvrissement grandissant de la société".

Les travailleurs et les militants syndicaux ne sont pas opposés à la réforme et réalisent la nécessité de juguler l'inflation. Cependant, ils protestent contre l'impact négatif de cet impôt sur la production. La nouvelle formule des salaires moyens conduit en effet à : - la tendance à employer la main d'œuvre à bon marché qui élimine le travail qualifié bénéficiant de hauts salaires, ce qui réduit donc les chances de compétitivité sur le marché; - l'échec des efforts de rationalisation dans le domaine de la politique de l'emploi et de considération en matière de productivité, par l'accroissement du sous-emploi et de la distorsion de l'image réelle du marché du travail; - l'élimination des différences des salaires comme incitant à la productivité, en modifiant la fonction de motivation des salaires; la position avantageuse des entreprises non performantes qui limitent la production et découragent les travailleurs en limitant leurs droits à des augmentations de salaires - la tendance pour un travail plus productif va faire couler les entreprises les plus faibles et les moins efficaces. La politique de traitement préférentiel en matière d'impôt proposée aux entreprises privées et commercialisée n'a suscité que des controverses. Des membres du Syndicat argumentent qu'une telle préférence donne

l'impression que la privatisation est un but en soi plutôt qu'un moyen de stimuler l'efficacité économique. Une forme différente de propriété ne va pas nécessairement amener une amélioration radicale. Il serait plus sage de lier l'exonération d'impôt avec une meilleure productivité de l'entreprise plutôt qu'avec son statut de propriétaire.

### **Le Syndicat demande une stratégie différente en matière d'impôt.**

Il est clair pour tout le monde que le pays a besoin d'un mécanisme anti-inflatoire effectif et que l'impôt sur l'augmentation excessive des salaires ne sera pas facile à réaliser. NSZZ Solidarnosc est prêt à admettre la permanence de l'impôt mais pas dans sa forme actuelle. "Si le gouvernement ne fait pas un geste à ce propos nous seront forcés de négocier derrière les barricades" avertit Wojciech Arkuszewski chef du Bureau de Politique Economique de NSZZ Solidarnosc. L'opposition seule ne suffit pas et le Syndicat a des quantités d'idées à suggérer au gouvernement au cours des négociations. Une proposition serait de distribuer une part de salaires sous forme de tickets qui pourraient être utilisés pour des achats d'actions ou investi dans un logement; une autre suggestion serait de transformer une partie des salaires en certificats de dépôt réalisables à des moments déterminés. D'autres suggestions anti-inflatoires favorisent la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôt progressif sur les revenus ainsi que sur les bénéfices. Certaines formes d'épargne forcée seraient encouragées, spécialement celles qui concernent l'investissements en matière de logement et les programmes de privatisation. Les gens sont nettement en faveur d'un mécanisme de "consommation différée" comme mesures anti-inflatoire et offrant des encouragements au travail productif. Ces mécanismes ne seront crédibles que si le gouvernement s'engage à promouvoir leur réalisation.

### **Conflit ou occasion pour un consensus social?**

La période de grâce est terminée mais sa fin ne devrait pas être signe du début d'un conflit entre le Syndicat et le gouvernement. Cela n'apporterait avantage à personne. La clé de ce dilemme réside dans l'accomplissement d'un compromis viable qui soutiendrait effectivement un consensus fragile tellement nécessaire en Pologne. Les compromis ne satisfont jamais tout le monde car ils obligent à des concessions de deux côté. Mais il n'y a pas d'alternative et un compromis sage bien que n'étant pas parfait pose néanmoins des fondements d'une démarche positive ultérieure. Ainsi les négociations en matière de politique des salaires ne doivent pas amener un conflit mais plutôt constituer une opportunité. Ni le gouvernement ni NSZZ Solidarnosc ne désirent manquer cette occasion.

## Jerzy Milewski quitte le Bureau de Coordination pour un nouveau poste au gouvernement en Pologne

Le docteur Jerzy Milewski, fondateur et directeur du Bureau de Coordination à l'Etranger de NSZZ Solidarnosc a été désigné par Lech Walesa, Président de la République de Pologne, pour un poste du Chef du Bureau de Sécurité Nationale au rang ministériel du Secrétaire d'Etat.

M. Milewski, est un chercheur à l'Académie Polonaise des Sciences, spécialisé dans la physique du laser. Durant les premiers jours de l'insurrection ouvrière en août 1980, il rejoint le Comité de Grève de Gdańsk comme délégué de l'équipe de son Institut et participe à la création de NSZZ Solidarnosc. Par la suite il élargit le champ de son activité syndicale en co-organisant et ensuite en étant élu président de la Commission de Coordination de NSZZ Solidarnosc de l'Académie Polonaise des Sciences. Il devient aussi co-fondateur du réseau des usines de pointe "Sieć" de NSZZ Solidarnosc. Dans le courant de l'année 1981 M. Milewski assume des responsabilités et des fonctions accrues : comme délégué du Congrès régional de Gdańsk, comme membre du Bureau Régional Exécutif de Gdańsk et comme délégué du Congrès syndical dont il est nommé secrétaire du programme.

Quand survient la loi martiale en Pologne, le 13 décembre 1981, M. Milewski séjourne aux Etats Unis, où il participe à la Conférence sur la Physique du Laser. Ne pouvant pas rentrer au pays, il consacre immédiatement son énergie à organiser une aide au Syndicat persécuté en Pologne. Il est co-fondateur de "Solidarité Internationale" à New York.

Au printemps 1982, la direction du Syndicat clandestin - Commission Provisoire de Coordination de NSZZ Solidarnosc - charge M. Milewski d'organiser la section représentative du Syndicat à l'étranger. Ainsi, le 1er juin 1982, est créé à Bruxelles le Bureau de Coordination à l'Etranger, avec comme mission de mobiliser un soutien moral, politique et matériel en faveur de NSZZ Solidarnosc. Peu après, le Président du Syndicat Lech Walesa qui vient d'être relâché de son internement confirme officiellement la fonction de M. Milewski comme représentant du Syndicat à l'étranger.

De 1982 à février 1991, M. Milewski présente la politique du Syndicat aussi bien que ses problèmes dans de nombreuses réunions et congrès syndicaux à travers le monde et aux forums de l'organisation internationale du travail. Ses efforts ont aidé à gagner la sympathie et un soutien réel de la part des organisations syndicales libres et démocratiques dans le monde, sans quoi la survie et la lutte de notre Syndicat auraient été très difficiles. Un événement marquant pour le Syndicat a lieu en novembre 1986, lors de l'affiliation simultanée de NSZZ Solidarnosc à la Confédération Internationale des Syndicats Libres et à la Confédération Mondiale du Travail. Ce sera un autre succès, quand en 1987 le Congrès des Etats Unis accorde au Syndicat une attribution annuelle d'un million de dollars.

M. Milewski s'est dévoué à la cause de NSZZ Solidarnosc durant de longues années des besoins et de combat. Son départ pour le poste gouvernemental prive encore notre Syndicat d'un leader syndical expérimenté. Bien qu'il perd son Directeur, le Bureau de Coordination ressent un sentiment de fierté, persuadé qu'il va continuer à servir la Pologne dans une nouvelle et importante fonction. La direction de NSZZ Solidarnosc et le Bureau de Coordination lui souhaitent beaucoup de succès et de satisfaction dans ses nouvelles attributions.

Le dr Joanna Pilarska, jusqu'à présent directeur adjoint, vient d'être nommé directeur du Bureau de Coordination.

### AVANT LE CONGRES EXTRAORDINAIRE

Le Congrès Extraordinaire de NSZZ Solidarnosc se réunira à Gdańsk le 23 et le 25 février. Il sera consacré exclusivement aux problèmes urgents et ses débats se tiendront sans interruption. Bien qu'initialement ce Congrès devait s'occuper uniquement de l'élection du nouveau Président, la situation actuelle du pays oblige les dirigeants syndicaux à aborder aussi d'autres questions. Le changement du système en Pologne met le Syndicat devant la nécessité de trouver des réponses face aux défis que la nouvelle réalité et son impact ont sur les intérêts vitaux des travailleurs. Sans vouloir cacher ou minimiser la nature de la crise actuelle ou ses problèmes économiques et sociaux, les entretiens qui suivent démontrent que les dirigeants syndicaux sont conscients de la gravité de la situation et préparent des mesures pour y remédier. Dès lors, ce Congrès Extraordinaire revêt une importance majeure.

#### Entretien avec Andrzej Slowik, président de la Région de Lodz

*Quelques semaines avant le Congrès de Solidarnosc, le Syndicat se trouve au bord de la crise. Ses militants sont au gouvernement, dans les partis politiques et dans les organes de représentation, mais les Commissions d'entreprise ne savent pas très bien quoi faire. Est-ce également votre point de vue?*

Oui. Le point faible, ce sont évidemment les Commissions d'entreprise. Très souvent, ce sont les relations politiques qui décident du pouvoir au sein des conseils de l'entreprise et non le simple fait d'être membre du conseil. Je mets beaucoup d'espoir dans le

prochain Congrès. Par son programme et ses décisions, il doit rendre Solidarnosc crédible comme syndicat aux yeux de ses simples membres.

*Le Congrès sera bref. Y-aura-t-il de la place, pour discuter les problèmes de fond?*

Il est clair, que durant ce Congrès il faudra régler les choses les plus importantes. A part l'élection du Président, la Commission Nationale a inclus des matières comme : les règles de la représentation syndicale au parlement, le rôle des structures de branches et le principe de distribution des cotisations.

*Le Syndicat, ne devrait-il pas prendre soin de pouvoir réellement influencer le parlement en matière de la politique sociale?*

Le Syndicat devrait avoir une représentation au Parlement, assez limitée, environ 10% de la totalité de la Diète. Notre représentation s'occuperait essentiellement de tenir compte des intérêts des salariés et d'avoir la capacité de susciter une législation appropriée. Bien sûr nos députés devraient rendre compte au Syndicat et à la Commission Nationale. Les structures régionales décideraient des matières personnelles, tandis que la Commission Nationale devrait superviser les activités de notre groupe au Parlement.

*Devenir le Président du Syndicat c'est une tâche presque suicidaire; conduire le Syndicat au travers de cette nouvelle année difficile sachant, que dans quelques mois il y aura un nouveau Congrès?*

Le nouveau Président, se trouvera devant une situation très difficile car il va exercer ses fonctions durant un an seulement. Même pendant un an on peut faire beaucoup. D'ailleurs, les membres s'y attendent, pour ne pas mentionner que le problème d'impôt sur l'augmentation excessive

des salaires. Cela doit résolu rapidement. Une autre tâche consiste à élaborer l'ordre du jour du prochain Congrès. Il faut se rendre compte, qu'un syndicat est une organisation qui doit fonctionner indépendamment de son président, ou de ceux qui siègent au Conseil des Ministres. Le Gouvernement et le Président vont changer, le Syndicat va durer.

*Le Syndicat doit faire face à de nombreux problèmes. Quelle sera la tâche la plus urgente du nouveau Président?* Avant tout, il devrait pouvoir arriver à présenter au prochain Congrès des solutions structurelles et organisationnelles complexes. Le Syndicat doit adapter ses structures aux nouveaux employeurs. Tout syndicat engage des sociologues d'excellente qualité, des économistes, qui suivent les tendances économiques et qui analysent la conjoncture économique et font des propositions pour une stratégie appropriée. Ceci implique par ex. les modifications des proportions dans le redistribution des cotisations. Je suis pour la modération dans les changements, si non les Comités d'entreprises n'auront pas de ressources pour payer les services des conseillers mentionnés antérieurement.

#### Entretien avec Stanislaw Wegiarz - Président de la Région Centre-Est de NSZZ Solidarnosc

*Jusqu'à présent, Solidarnosc a été une organisation professionnelle et politique. Selon vous, comment sera-t-il dans l'avenir le plus proche?*

La Pologne a grandement besoin de Solidarnosc, fonctionnant comme un syndicat moderne et non comme un parti politique. Le fait que de nouveaux groupes politiques se soient détaché de Solidarnosc, tout en se basant sur l'éthos de Solidarnosc, ont beaucoup de chances de devenir des piliers de notre vie politique. Ceci devrait, forcement libérer le Syndicat des obligations politiques. C'est pourquoi, et malgré des tendances diverses qui se manifestent au sein du Syndicat, je voudrais à l'avenir voir Solidarnosc comme un syndicat moderne et professionnellement fonctionnel. Je suis opposé à la création des partis politiques au sein du Syndicat ou se basant sur ses structures. Le IIe Congrès de Solidarnosc s'est clairement exprimé à ce sujet dans son Programme.

*Lors du prochain Congrès, le problème de l'importance*

*grandissante des branches dans la structure du Syndicat sera, sans doute, le sujet des discussions.*

Oui. Déjà durant le IIe Congrès, ce problème s'est manifesté. Actuellement, ces tendances d'augmenter le rôle des branches se sont accrues. Il y a déjà plus de 70 enregistrées, il faut en tirer les conséquences. Cela ne veut dire nullement que les structures régionales ne seront plus nécessaires. Mais pour transformer radicalement ses structures, Solidarnosc n'est pas encore préparé. Il faut d'abord former des cadres professionnels des militants syndicaux et ensuite réfléchir sur le nombre et le caractère des branches.

*Selon vous, le Syndicat va-t-il se faire seulement le porte-parole des travailleurs?*

Je ne voudrais pas que Solidarnosc ait un caractère uniquement revendicatif. Je le vois plutôt comme un syndicat co-responsable pour l'évolution du pays, avec la priorité donnée à la protection des intérêts des travailleurs.

#### Entretien avec Lech Kaczynski, co-président de NSZZ Solidarnosc.

*Quel profil va avoir le Syndicat après le Congrès de février? Comment peut-il aider la transition à l'économie de marché tout en défendant les intérêts des travailleurs?* Il doit être un syndicat seulement indirectement politique, et modérément revendicatif à base de négociations. En quoi consiste une "politisation indirecte"? Parmi les structures politiques ou celles qui jouent un tel rôle, Solidarnosc est actuellement encore le plus puissant, ce qui fait que durant un certain temps il va dépasser le rôle d'un syndicat ordinaire. Cela ne veut pas dire que Solidarnosc devrait avoir un pouvoir politique. S'il voulait l'accepter, à mon avis, il se trouvera devant des problèmes insolubles. Ce serait surtout la contradiction entre la représentation des intérêts des travailleurs et l'intérêt social général.

*Le gouvernement a confié au nouveau ministre du travail l'élaboration des procédures de négociation avec le Syndicat. Ne serait-ce une manière de contourner la loi pas encore votée?*

Non. Ce sont des projets très intéressants, mais il faut être prudent. Les négociations avec le gouvernement ont comme à priori une stabilité interne de Solidarnosc; actuellement, après le départ de Walesa, cette stabilité est entamée. L'entente doit résulter d'un vaste consensus. Il ne suffit pas d'un simple accord entre les dirigeants de Solidarnosc et le gouvernement. Le consensus implique un

élémentaire système de valeurs commun. Cela ne dépend pas seulement des dirigeants syndicaux, mais aussi des valeurs particulières et des intérêts des travailleurs.

Comme exemple, prenons l'impôt sur l'augmentation excessive des salaires. Du point de vue de l'économie générale, il est défendable, mais du point de vue des entreprises, c'est le contraire. Avant d'arriver à un accord, aucune procédure ne sera efficace.

*Quelle importance attaches-tu au Congrès Extraordinaire de Solidarnosc?*

C'est avant tout un congrès électoral, mais aussi un congrès de stabilisation. Il est d'une importance extrême que celui qui serait élu comme président soit accepté par tous. Notre Syndicat est basé sur un système présidentiel particulier.

*Le choix du président devrait-il être aussi le choix du programme pour le Syndicat?*

Je pense que oui. Il serait malheureux de voir la victoire du candidat et l'échec de son programme. Le Congrès doit présenter un programme, quant aux questions fondamentales concernant la politisation du Syndicat et de ses structures. Nous disposons d'un programme et chaque candidat aux instances du Syndicat doit l'accepter dans son cadre général.